

L'extension du port de Rolle-Ouest est acceptée

Le Conseil communal a approuvé mardi soir le plan de zones qui permet la création de 125 places d'amarrage en plus

Le Conseil communal de Rolle n'a qu'une allure: le galop. Mardi soir, il a expédié l'ordre du jour en 45 minutes. Autant dire que le sujet de l'agrandissement du port n'a pas fait grand débat au sein de l'assemblée. Le plan partiel d'affectation permettant la transformation de l'infrastructure lacustre a été adopté à une écrasante majorité.

Une seule conseillère communale, en la personne d'Isabelle Guisan, a sonné la charge contre le projet. L'élue issue de l'alliance entre Verts et socialistes s'est demandé si le besoin en places d'amarrage supplémentaires était prouvé pour justifier l'extension de l'équipement communal. «Il existe un nombre incalculable de bateaux qui ne sortent jamais du port, a-t-elle regretté. La Municipalité ne pourrait-elle pas aller discuter avec leurs propriétaires pour qu'ils laissent leur place à ceux qui veulent naviguer.»

La Municipalité reconnaît cet état de fait. Par contre, elle estime qu'il est difficile de lutter là-con-

tre. «Nous n'avons pas de base juridique pour résilier un contrat de location d'un navigateur tant que celui-ci paye son loyer», a expliqué Josephine Byrne Garelli, en charge du dossier au sein de l'exécutif.

Par contre, des solutions ont été esquissées pour permettre au plus grand nombre de profiter des places d'amarrage. Une réflexion sera ainsi menée pour qu'elles puissent être détenues par plusieurs navigateurs se partageant le même bateau. «Nous devrions nous doter de ce système», a espéré le syndic Jean-Noël Goël, lui-même navigateur.

Dans tous les cas, ce sont 125 places supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 305 existantes aujourd'hui. Cette extension sera coordonnée avec d'importants travaux d'entretien. Au niveau du stationnement automobile, un parking de 25 places supplémentaires sera aménagé. Bien que réduit par rapport au projet initial, cet équipement empiètera quand même sur une partie du jardin Anglais.

Avant que les intentions municipales ne se concrétisent, plusieurs étapes devront encore être franchies, dont celle de la mise à l'enquête des plans et le vote du crédit de réalisation. **R.E.**